

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 78-25
ANNEXE « A »**

ANNEXE « A »

1. SERVICES ADMINISTRATIFS	5
1.1 Émission de documents	5
1.2 Attestations et assermentations	5
1.3 Autres frais	6
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques	6
1.5 Vente d'articles promotionnels – Service des communications	6
2. SERVICE DE POLICE	7
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES	9
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou tout autre intervention pour le compte de non-résident du territoire desservi	9
3.2 Certificat d'autorisation	10
3.3 Location d'équipement	10
3.4 Autres frais	10
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	11
4.1 Réseau d'aqueduc et d'égout	11
4.2 Service de réfection	12
4.3 Autres	12
4.4 Équipements	13
4.5 Main-d'œuvre	13
4.6 Matériaux	13
5. SERVICE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES	14
5.1 Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé	14

ANNEXE « A »

6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
6.1 Demande et émission de permis	15
6.1.1 Permis de lotissement.....	15
6.1.2 Demande de permis de construction	15
6.1.3 Permis d'opération	17
6.2 Émission de certificats	18
6.2.1 Certificat d'autorisation.....	18
6.2.2 Certificat d'occupation.....	19
6.2.3 Autres demandes	20
6.2.4 Autres frais	21
7. SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE	22
7.1 Service des loisirs – Administration.....	22
7.1.1 Carte de citoyen (pour les résidents seulement) ou organisme reconnu	22
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la Ville	22
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent.....	22
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires: brochures loisirs – culture	23
7.2 Service des loisirs – Activités	24
7.2.1 Programmation sportive	24
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche.....	25
7.3 Service des loisirs – Location de locaux et de plateaux.....	26
7.3.1 Terrains sportifs	26
7.3.2 Chalets municipaux.....	29
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires	29
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires	30
7.4 Service des loisirs – Division aquatique	31
7.4.1 Programmation.....	31
7.4.2 Bains	34
7.4.3 Location.....	36
7.4.4 Vente de produits	37

ANNEXE « A »

7.5 Service des loisirs – Complexe sportif Gilles-Tremblay	38
7.5.1 Programmation.....	38
7.5.2 Locations de locaux	39
7.6 Service des loisirs – Centre communautaire Laurent-Venne.....	41
7.6.1 Programmation.....	41
7.6.2 Locations de locaux	42
8. SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES.....	46
8.1 Réseau des bibliothèques	46
8.1.1 Carte de bibliothèque (annuelle).....	46
8.1.2 Accès au Créalab.....	46
8.1.3 Autres frais liés aux prêts et locations	47
8.1.4 Autres frais et services.....	48
8.1.5 Frais de consommables au Créalab	48
8.2 Location de locaux.....	49
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)	49
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville)	55
8.2.3 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création).....	56
8.3 Autres projets culturels	57
8.3.1 Croisières patrimoniales.....	57
8.4 Tournage.....	57
8.4.1 Frais de base pour un tournage.....	57
8.4.2 Frais complémentaires.....	57
8.5 Prêt d'équipements	58
8.5.1 Équipements légers	58
8.5.2 Équipements techniques.....	60
8.5.3 Équipements lourds	62
Politique d'annulation – Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.....	63
Politique de réservation de locaux municipaux et plateaux sportifs.....	65

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1. SERVICES ADMINISTRATIFS							
1.1 Émission de documents							
a)	Copie d'un état détaillé des taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	L'abonnement au service en ligne Immonet (\$) permet aux professionnels reliés au domaine financier de l'immobilier de consulter le dossier foncier complet pour une propriété donnée.	
b)	Copie d'un compte de taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	Le service en ligne Immonet permet de consulter gratuitement* la version électronique d'un compte de taxes pour une propriété donnée (*sujet à une limite par utilisateur).	
c)	Copie d'un reçu : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation	Gratuit			√		
d)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - copie du plan général des rues ou de tout autre plan ; - copie d'un extrait du rôle d'évaluation ; - copie de règlement municipal ; - copie du rapport financier ; - reproduction de la liste des contribuables ou habitants ; - reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ; - page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés précédemment ; - page dactylographiée ou manuscrite.	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.10.101
1.2 Attestations et assermentations							
	Certificat de vie ou déclaration assermentée : - Offert uniquement aux résidents	Gratuit			√		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1.3 Autres frais						
a) Frais encourus pour : - chèque retourné par la banque*	35 \$			√	Pour tous les cas sauf si mention «tireur décédé» *frais non applicable dans le cas où une personne nous achemine un chèque en remplacement.	01.233.33.000
b) Frais administratifs liés à l'utilisation du service de paiement des constats et des frais de cour par carte de crédit (autres modes qu'au comptoir) : - constat ou dossier criminel (paiement complet) [via Internet] - constat ou dossier criminel (paiement complet) [via téléphone] - entente de paiement [via Internet ou téléphone] - frais judiciaires [via Internet ou téléphone]	6 \$ /transaction 3 \$ /transaction 3 \$ /transaction 3 \$ /transaction	√ √ √ √				01.233.90.056
c) Utilisation du service de plaider en ligne via Internet	Gratuit			√		
d) Frais administratifs liés au paiement d'un dossier d'une autre cour municipale pour amende impayée pour lequel le permis de conduire est suspendu incluant l'émission de l'avis de paiement pour la levée de suspension*	20 \$ /transaction	√			* Offert uniquement aux citoyens desservis par la cour municipale de Repentigny et à la condition que la cour municipale d'où émane le dossier accepte ce type de transaction.	01.233.90.056
e) Frais pour compléter la section "Renseignements de la Cour" dans le cadre de demandes de pardon	30 \$ /transaction	√				01.233.90.056
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques						
a) Émission de licence - Dont le propriétaire est âgé de 65 ans et plus au 31 décembre précédent l'année visée par la licence, et ce, sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire. - Dont le propriétaire est handicapé (sur présentation d'un certificat médical attestant la nécessité d'un chien assistant)	30 \$ /licence Gratuit Gratuit			√ √ √	<u>La gratuité est également applicable :</u> 1) aux familles d'accueil d'un chien appartenant à une société ou un organisme dont le but reconnu est l'élevage et le dressage de chiens assistants destinés aux personnes handicapées sur présentation d'un document à cet effet. 2) à une personne qui bénéficie de la zoothérapie à condition que celle-ci produise une preuve à l'effet que ce type de thérapie lui a été prescrit ou recommandé par une personne ou un organisme apte à le faire. 3) nouveau résident sur présentation de preuves (reçu et licence) d'une licence émise par une autre municipalité pour l'année en cours.	01.233.11.002
b) Remplacement de licence - Dont le propriétaire est handicapé (chien assistant)	5 \$ /licence Gratuit			√ √		
1.5 Vente d'articles promotionnels - Service des communications						
Divers articles promotionnels de la Ville	Coût réel (taxes incluses) arrondi au dollars près	√				01.233.90.044

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE							
a)	Document visé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Rapport d'événement ou d'accident	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.20.107
b)	Vérification sécuritaire à des fins civiles et/ou prise d'empreintes digitales : - Vérification sécuritaire à des fins civiles	Montant selon le tarif en vigueur en vertu de l'Entente-cadre établie entre le ministère de la Sécurité publique et les Centres de services scolaire au moment de la demande			√		01.234.20.103
	- Frais pour la prise d'empreintes digitales <i>Crédit de 25\$ applicable si la nature du dossier relativement à la prise d'empreintes digitales est sans frais à la GRC</i>	54 \$			√		
	- Frais administratifs liés à l'utilisation du service d'identification en ligne via le site internet	6 \$			√		
	- Vérification des antécédents pour les bénévoles relevant d'un organisme reconnu par une ville desservie par le Service de police ou d'une organisation liée par un protocole d'entente en la matière	Gratuit			√		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE (suite)							
c)	Vérification des pièces d'identification d'un véhicule	155 \$			√		01.233.90.031
d)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration		√	√*	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire-occupant.	01.234.20.106
e)	Fourrière municipale - Véhicule saisi - Véhicule remisé	Montant selon les tarifs de la S.A.A.Q. Montant selon le tarif en vigueur en vertu du protocole d'entente avec l'Association des remorqueurs de Repentigny plus les frais d'entreposage quotidien de 40 \$		√			01.234.20.204

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES								
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou toute autre intervention pour le compte d'un non-résident du territoire desservi								
		TARIF DE BASE	TARIF HORAIRE APRÈS 3 HEURES					
a)	Véhicule* :							
	- échelle/plate-forme 100'	8 760 \$	2 480 \$			√	*Les tarifs comprennent les services d'un opérateur pour chaque véhicule d'intervention (pour les autres membres du personnel impliqués dans l'intervention, se référer à l'item d.)	01.234.20.104
	- camion citerne	2 190 \$	580 \$			√		
	- autopompe	2 190 \$	580 \$			√		
b)	Intervention d'une équipe spécialisée (incluant le personnel et les équipements)* :							
	- sauvetage nautique/glace	4 380 \$	1 310 \$			√	*Pour une intervention impliquant une équipe spécialisée, la facturation des frais vise également le remplacement et/ou la réparation des équipements utilisés endommagés, détruits ou non réutilisables	01.234.20.104
	- matières dangereuses	8 760 \$	2 480 \$			√		
	- sauvetage vertical et espace clos	8 760 \$	2 480 \$			√		
c)	Assistance requise d'autres services municipaux de la municipalité et/ou d'autres organismes en mode d'entraide dans le cadre d'une intervention	Coût réel*				√	*Dans le cas d'autres services de la municipalité, la tarification applicable est celle prévue au présent règlement selon les sections visées.	
d)	Main-d'œuvre	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration (1 heure minimum arrondi au 30 minutes près)*				√	*Selon la convention collective en vigueur (du départ jusqu'au retour en caserne)	

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
3.2 Certificat d'autorisation							
a)	Certificat d'autorisation de brûlage	50 \$			√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 479 et ses amendements	01.233.11.004
b)	Certificat d'autorisation pour événements spéciaux :						
	- de base	Sans frais			√		
	- conformité - permis d'alcool (RACJ)	Sans frais			√		
	- conformité - pyrotechnie	Sans frais			√		
3.3 Location d'équipement							
	- roulotte - simulateur d'incendie	400 \$ /jour		√		Incluant l'opérateur	01.234.20.202
	- simulateur - extincteur incendie	100 \$ /jour		√			
3.4 Autres frais							
a)	Intervention / décarcération des victimes d'accidents routiers	Montant selon les tarifs déterminés par la S.A.A.Q.			√		01.234.20.105
b)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'une municipalité, d'un particulier ou d'une entreprise	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration			√ *	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire-occupant (non taxable). Les autres cas sont taxables.	01.234.20.105
				√			01.234.20.101
c)	Boîtier à clé sécuritaire Supra pour accès à un édifice à des fins d'intervention	160 \$		√			01.234.20.101

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS							
Note: Lorsque les frais d'administration s'appliquent en vertu de la présente section, le montant maximal de ces frais est soumis à un maximum de 1,000\$ par événement.							
4.1 Réseaux d'aqueduc et d'égout							
a)	Nouveau branchement Relocalisation Changement de diamètre d'une entrée de service Ajout ou relocalisation d'une borne d'incendie	100 \$ de frais d'ouverture de dossier pour chaque demande d'estimé (non remboursable) + coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.40.103
b)	Vanne d'arrêt extérieure (boîte de service) : - localisation et/ou ajustement - ouverture - fermeture - localisation de plusieurs services (boîte de service, aqueduc, égout, fil de lampadaire)	Gratuit (400 \$*) 100 \$ (400 \$*) 100 \$ (400 \$*) 500 \$ ⁽¹⁾			√ √ √	* tarif applicable si les travaux doivent être exécutés en dehors des heures normales de travail (facturation unique si l'ouverture et la fermeture s'effectuent à l'intérieur d'une période de 2 heures) ⁽¹⁾ : sans frais pour les partenaires du service Info-Excavation	
c)	Vanne d'arrêt extérieure (supérieure à 2" de diamètre) : - remplacement ou réparation de vanne d'arrêt pour projets intégrés, commerces ou industries	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 2 500 \$ par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	
d)	Compteur d'eau (bris, perte ou demande de remplacement par le propriétaire)	Coût net plus les frais d'administration			√	L'installation est de la responsabilité du demandeur	
e)	Frais de surveillance lors d'un test de pression dynamique et statique sur bornes incendie (test à la charge du demandeur)	400 \$ /test			√		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.2 Service de réfection							
a)	Bordure: - coupe régulière - réfection complète - sortie de drain de piscine (perçage de la bordure)	50 \$ /mètre linéaire (min. 100 \$) Coût net plus les frais d'administration (min. 100 \$) 140 \$			√ √ √		01.234.30.201
b)	Trottoir: - réfection complète	Coût net plus les frais d'administration (min. 100 \$)			√		
c)	Réfection de pavage sur la voie publique	53 \$ /mètre carré			√		
d)	Réfection de terrain (terre, gazon, main-d'œuvre, etc.)	22,50 \$ /mètre carré			√		
e)	Réfection de pavé-uni	100 \$ /mètre carré			√		
f)	Réfection de muret	150 \$ /mètre linéaire			√		
g)	Autre réfection (aménagement paysager, gicleur, etc.)	Coût net plus les frais d'administration			√		
4.3 Autres							
a)	Travaux spéciaux d'infrastructures	100 \$ de frais d'ouverture de dossier pour chaque demande d'estimé (non remboursable) + coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.30.201 (réfection) 01.234.40.103 (aqueduc / égout)
b)	Travaux d'arboriculture dans un espace public municipal contigu à une propriété privée pour les cas de nécessité identifiés, mais non prioritaires selon la grille d'évaluation établie par la division des parcs et espaces verts : - traitement des insectes et/ou maladie de l'arbre - élagage - abattage & essouchage	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 200\$ par arbre Dépôt obligatoire de 400\$ par arbre Dépôt obligatoire de 1,000\$ par arbre (05.139.01.009)	01.234.70.910
c)	Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé	Selon les tarifs décrétés à l'article 5.1			√		01.234.40.103

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.4 Équipements						
a) Équipements (main d'œuvre en sus - voir 4.6) :						
- camionnette de contremaître / technicien	50 \$ /heure			√		
- camion de service	90 \$ /heure			√		
- camion de coupe	90 \$ /heure			√		
- tracteur ou remorque ou roulotte	90 \$ /heure			√		
- camion 6 roues	80 \$ /heure			√		
- camion 10 roues	90 \$ /heure			√		
- camion 12 roues	100 \$ /heure			√		
- balai de rue	140 \$ /heure			√		
- camion citerne	90 \$ /heure			√		
- chargeur	100 \$ /heure			√		
- rétrocaveuse	100 \$ /heure			√		
- cureur d'égout	170 \$ /heure			√		
- épandeuse	110 \$ /heure			√		
- souffleur à neige	210 \$ /heure			√		
- marteau hydraulique (tramac)	55 \$ /heure			√		
b) Autres équipements (main d'œuvre en sus - voir 4.6) :						
- compresseur ou pompe	50 \$ /heure			√		
- dégeleuse ou soudeuse	65 \$ /heure			√		
- petits outils (plaque vibrante, scie à chaîne, etc.)	45 \$ /heure			√		
- autres équipements loués par la ville	Coût net plus les frais d'administration			√		
4.5 Main-d'œuvre	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective / cahier des conditions de travail en vigueur avec un minimum de 3 heures plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration			√		
4.6 Matériaux (pierre, sable, ciment, bois, asphalte, etc.)	Coût net plus les frais d'administration			√		

01.234.30.201
(réfection bordures, trottoirs et pavage)

01.234.40.103
(raccordement aqueduc et égout)

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE						
Note:	Le tarif du renouvellement d'un permis échu équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un permis identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du permis visé. Si des modifications sont apportées à l'objet du permis, le tarif en vigueur d'un nouveau permis doit être appliqué.					
	Lorsqu'un permis vise des travaux touchant plus d'une classe tarifaire, le coût du permis s'établit en additionnant le tarif de chacune des classes tarifaires s'appliquant.					
	Dans le cas d'une tarification au / 1 000 \$, la base de référence est la valeur des travaux déclarée.					
	Dans le cas d'un incendie touchant un bâtiment, le tarif est réduit à 50% du montant applicable.					
	L'émission d'un permis ou d'un certificat est sans frais dans les situations suivantes :					
	- demande de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme reconnu ;					
	- demande dans le cadre du projet « Un Bonheur à la fois » ;					
	- demande pour des travaux de construction et rénovation écologique - « Programme Repentigny Habitation Durable » ou visant des travaux d'accessibilité de bâtiments existants.					
6.1 Demande et émission de permis						
6.1.1 Permis de lotissement						
	- Pour un lot ou un 1 ^{er} lot	130 \$			√	Dans le cas d'une correction ou d'une annulation de lot, aucun tarif n'est exigé
	- Par lot additionnel	27 \$			√	
6.1.2 Demande de permis de construction						
a)	Nouveau bâtiment principal:					01.233.11.001
	- Usage habitation ou mixte :					
	- Unité de logement et/ou de chambre	1 000 \$			√	
	- Unité de logement comportant un logement d'appoint	1 200 \$			√	
	- Usage autre qu'habitation (excluant usages agricoles/incluant sous-sol)	200 \$ + (10 \$ /1 000 \$) [Minimum 1 500 \$]			√	
	- Usage agricole :					
	- Logement permanent pour travailleurs saisonniers de plus de 10 lits	400 \$			√	
b)	Nouveau bâtiment accessoire:					01.233.11.001
	- Usage habitation (unifamiliale ou autre type):					
	- Avec fondation ou dalle de béton	80 \$			√	
	- Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) :					
	- Pour une superficie de plus de 13 m ² à ≤ 150 m ²	80 \$			√	
	- Pour une superficie > 150 m ²	120 \$			√	

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.1.2 Permis de construction (suite)						
c) Abri d'auto permanent	75 \$ /demande			√		
d) Clôture	25 \$ /demande			√		
e) Piscine hors terre (incluant piscine gonflable si permis est requis)	60 \$ /demande			√		
f) Spa de plus de 2 000 litres	60 \$ /demande			√		
g) Piscine creusée	75 \$ /demande			√		
h) Plate-forme de piscine	50 \$ /demande			√		
i) Construction, reconstruction ou modification d'une installation septique ou d'un ouvrage de captage d'eau souterraine	80 \$ /demande			√		
j) Agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal : usage habitation (logement et/ou chambre) - Rénovation d'une unité de logement - Agrandissement - Ajout d'un logement ou chambre - Ajout d'un logement d'appoint	40 \$ /unité ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾ 200 \$ 1 000 \$ 200 \$			√ √ √ √	⁽¹⁾ : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus. ⁽²⁾ : pour des travaux d'adaptation à domicile visant l'autonomie d'une personne, que celle-ci bénéficie ou non d'une subvention.	01.233.11.001
k) Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal : usage habitation - 4 unités ou plus (logement et/ou chambre) - Rénovation ou modification intérieure : - partie commune - par unité ⁽¹⁾⁽²⁾ - Agrandissement - partie commune - Ajout d'une unité (agrandissement ou modification) - Rénovation ou modification extérieure - Réfection de toiture - Modification aux murs et aux revêtements - Remplacement des ouvertures (portes, fenêtres) - Réfection ou ajout d'un balcon - Réfection ou ajout d'une terrasse ou d'un balcon commun	150 \$ + (4 \$ / 1 000 \$)			√	⁽¹⁾ : gratuit si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus. ⁽²⁾ : gratuit pour des travaux d'adaptation à domicile visant l'autonomie d'une personne, que celle-ci bénéficie ou non d'une subvention.	

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.1.2 Permis de construction (suite)							
l)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal : usage autre qu'habitation - Usage autre qu'agricole - Usage agricole : - Pour le 1 ^{er} 75 m ² de plancher - Pour chaque m ² de plancher supplémentaire (incluant sous-sol)	200 \$ + (10 \$ /1 000 \$) 200 \$ 1 \$			√ √ √		01.233.11.001
m)	Rampe d'accès extérieure ou plate-forme élévatrice (intérieure/extérieure) pour handicapé	Gratuit			√		
n)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment accessoire ou construction accessoire: - Usage habitation (incluant terrasse surélevée de piscine) - Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles)	35 \$ /demande Gratuit ⁽¹⁾ 75 \$ /demande			√ √ √	(1) : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus.	
o)	Éolienne ou parc éolien de nature commerciale	120 \$			√		
p)	Implantation, agrandissement ou remplacement d'un établissement d'élevage à forte charge d'odeur	120 \$			√		
6.1.3 Permis d'opération							
a)	Permis saisonnier concernant les opérations de déneigement sur des terrains privés par des entrepreneurs en déneigement - Permis d'entrepreneur en déneigement - Vignette d'identification (ou remplacement)	100 \$ 5 \$			√ √	Selon les modalités prévues au règlement numéro 465 et ses amendements	01.233.11.001

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2 Émission de certificats							
6.2.1 Certificat d'autorisation							
<p><u>Note:</u> - Le tarif du renouvellement d'un certificat d'autorisation échu de type a) à i) inclusivement équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un certificat identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du certificat visé. - Si des modifications sont apportées à l'objet du certificat, le tarif en vigueur d'un nouveau certificat doit être appliqué.</p>							
a)	Démolition partielle ou complète d'un bâtiment principal - Usage habitation : - Usage autre qu'habitation :	120 \$ /demande 150 \$ /demande			√ √		01.233.11.001
b)	Déplacement d'un bâtiment principal	500 \$ /demande			√	Dépôt obligatoire de 1 000 \$ si le bâtiment doit être transporté sur la voie publique.	
c)	Installation, remplacement ou enlèvement d'un réservoir enfoui	150 \$ /demande			√		
d)	Affichage (installer, modifier ou agrandir):	150 \$ /enseigne			√		
e)	Aménagement d'un terrain - Usage habitation - moins de 10 logements pour : - un terrain riverain à un cours d'eau (exception unifamiliale) - un terrain riverain à un cours d'eau - unifamiliale - Usage habitation - 10 logements et plus pour : - un terrain non-riverain à un cours d'eau - un terrain riverain à un cours d'eau - Usages autres qu'habitation (excluant les usages agricoles)	65 \$ /demande Gratuit 75 \$ /demande 500 \$ /demande 100 \$ /demande			√ √ √ √ √		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.1 Certificat d'autorisation (suite)							
f)	Installation ou modification d'une marina ou d'un quai	75 \$ /demande			√		
g)	Installation ou modification de tous types d'antennes lorsqu'un certificat est requis	500 \$ /antenne			√	Note : aucun certificat n'est requis lorsqu'il s'agit : 1° d'une antenne de type parabolique d'un diamètre de 0,6 m ou moins ; 2° d'une antenne verticale ou horizontale utilisée pour la réception d'ondes télévisuelles.	
h)	Événement d'envergure (sportif, récréatif, culturel)	75 \$ /demande			√		
i)	Activité de vente extérieure temporaire: - Vente : trottoir, fleurs, fruits, légumes, arbres de Noël - Vente : charité, communautaire, humanitaire	75 \$ /demande Gratuit			√ √		01.233.11.001
j)	Coupe d'un arbre (> 20 cm de diam.)	50 \$ /demande			√		
k)	Application de pesticides et/ou épandage d'engrais à des fins commerciales	75 \$ /demande 5 \$ /vignette			√ √	Selon les modalités prévues au règlement numéro 515 et ses amendements	
l)	Installation d'un dortoir de chantier (logement pour travailleurs saisonniers)	Gratuit			√		
6.2.2 Certificat d'occupation							
a)	Occupation d'un usage dans un bâtiment nouvellement érigé ou modifié (sauf habitation) ou changement d'un usage dans un bâtiment existant	100 \$ /usage			√		
b)	Modification, extension, modification d'une raison sociale ou changement de propriétaire d'un usage existant	100 \$ /usage			√		01.233.11.001
c)	Occupation d'un usage complémentaire dans une habitation (logement additionnel, location de chambre, service, gîte du passant)	100 \$ /usage			√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.3 Autres demandes							
a)	Demande de dérogation mineure (étude de la demande et frais d'avis public) : - régularisation - travaux projetés	600 \$ 1 200 \$			√ √	- 600 \$ non remboursable en cas de retrait ou de recommandation négative du CCU.	01.234.60.107
b)	Demande de modification réglementaire d'urbanisme	5 500 \$			√	- 1 500 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 000 \$ non remboursable à compter de l'adoption du projet de règlement de modification.	01.234.60.106
c)	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	5 500 \$			√	- 1 500 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 000 \$ non remboursable à compter de la délivrance de la résolution par le CCU.	01.234.60.112
d)	Demande visant l'approbation d'un usage conditionnel	1 200 \$			√		01.234.60.112
e)	Demande de mesures différentes et solutions de rechange	600 \$			√		01.234.60.112
f)	Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)						
	Usage habitation unifamilial seulement (construction et agrandissement)	50 \$			√		
	Usage habitation (tous les types sauf unifamilial)					Note : l'étude d'une demande qui fait suite à une demande antérieure refusée est sans frais à la condition que celle-ci soit présentée à l'intérieur d'un délai d'un an à compter de la date de refus.	01.234.60.110
	- nouveau bâtiment principal :						
	- tarif de base	150 \$			√		
	- plus : tarif par logement et/ou par chambre additionnel	50 \$			√		
	- maximum applicable par dossier	1 200 \$			√		
	- agrandissement, rénovation ou modification	100 \$			√		
	Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) :						
	- nouveau bâtiment (excluant logement pour travailleurs saisonniers)	750 \$			√		
	- logement pour travailleurs saisonniers	Gratuit			√		
	- agrandissement, rénovation ou modification	350 \$			√		
	- Autre dossier ou modification d'une demande déjà approuvée	100 \$			√		
g)	Contribution financière pour l'exemption d'aménagement de case de stationnement	5 000 \$ /case			√		01.233.50.005
h)	Demande d'acquisition d'un terrain municipal autre qu'un terrain industriel	500 \$ /demande			√	Remboursable dans le cas où la transaction est effectuée ou bien que la municipalité se désiste	01.233.90.016

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.4 Autres frais							
a)	Fauchage ou coupe de broussailles, de l'herbe ou du gazon d'une hauteur supérieure à la norme prescrite et autres travaux de nettoyage	Coût net plus les frais administration			√		01.234.60.101
b)	Vignette «pas de colporteurs»	5 \$	√				01.233.90.029
c)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Plan général	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.60.108
d)	Inspection de l'aqueduc et/ou de l'égout privé avec ou sans raccordement à la conduite municipale (nouveau, modifié ou remplacé)	150 \$ /bâtiment			√		01.234.60.105
e)	Bac roulant bleu municipal (360 litres) : - fourniture du bac - frais de livraison	124 \$ /bac 26 \$ /par lot de 1 à 3 bacs			√ √		01.233.90.019
f)	Bac roulant brun municipal (240 litres) : - fourniture du bac - frais de livraison	72 \$ /bac 26 \$ /par lot de 1 à 3 bacs			√ √		01.233.90.018
g)	Bornes de recharge électrique (Circuit électrique d'Hydro-Québec) - Recharge à une borne électrique publique municipale - niveau 2	1 \$ /heure	√				01.233.90.024

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7. SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE							
7.1 Service des loisirs - Administration							
7.1.1 Carte de citoyen (pour les résidents seulement) ou organisme reconnu							
a)	Tarif individuel Pour les 65 ans et plus	6 \$ / 1 an 10 \$ / 2 ans Gratuit	√ √		√	Note : un propriétaire non-résident a droit à la tarification individuelle <u>ou</u> familiale selon le cas.	01.234.70.109
b)	Tarif familial	12 \$ / 1 an 20 \$ / 2 ans	√ √			Tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte).	01.234.70.109
c)	Tarif pour les organismes reconnus par la ville et institutions repentignoises	60 \$ / 1 an	√			(ex.: garderie, centre d'hébergement) donnant accès aux piscines extérieures & activités libres (arénas/gymnases)	01.234.70.114
d)	Réimpression d'une carte valide	4 \$	√			Note : le frais de réimpression d'une carte s'applique même si la carte a été émise gratuitement initialement.	01.234.70.109
e)	Carte supplémentaire	4 \$	√				01.234.70.109
f)	Modification du tarif individuel à familial	6 \$ / famille / 1 an 10 \$ / famille / 2 ans	√ √				01.234.70.109
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la ville							
	Service de photocopie sujet à une tarification selon la politique de reconnaissance des organismes	0,10 \$ /copie			√	Note : copies en noir et blanc.	01.234.70.108
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent							
	Permis saisonnier (année civile) - Résident - Non-résident - Entreprise commerciale spécialisée - Hors pointe Permis journalier (résident seulement) Transfert de permis (embarcation et/ou remorque) Duplicata de permis (en cas de perte/vol)	100 \$ 500 \$ 150 \$ 60 \$ 20 \$ 4 \$ 4 \$	√ √ √ √ √ √ √			Permis non remboursable Selon les modalités prévues au règlement numéro 423 et ses amendements	01.233.11.003

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	OBNL RECONNU	OBNL NON RECONNU OU PRIVÉ	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires : brochure loisirs – culture							
Format électronique :							
1 page							
- couleur	545 \$	730 \$		√			
- noir & blanc	315 \$	420 \$		√			
½ page							
- couleur	315 \$	420 \$		√			
- noir & blanc	180 \$	240 \$		√			01.234.70.113

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2 Service des loisirs - Activités								
7.2.1 Programmation sportive								
a)	Activités libres en aréna	Gratuit	Gratuit			√		
	Activités libres en gymnase							
	À la séance :							
	- Moins de 18 ans	Gratuit	3,00 \$	√				01.234.70.204
	- Adulte	3,00 \$	5,00 \$	√				
	- 65 ans et plus	Gratuit	5,00 \$	√				
	Abonnement pour la saison (septembre à avril)							
	- Individuel	30,00 \$	52,50 \$	√				
	- Familial	45,00 \$	78,75 \$	√				
b)	Activités dirigées (tarif hebdomadaire)							
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 5 ans ou moins:							
	- activité 1 fois semaine	3,50 \$	6,15 \$			√		
	- activité 2 fois semaine	7,00 \$	12,30 \$			√		
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 6 ans à 14 ans:							
	- activité 1 fois semaine	4,00 \$	7,00 \$			√		01.234.70.201 (exonéré)
	- activité 2 fois semaine	8,00 \$	14,00 \$			√		
	- Programmation offerte aux personnes âgées de 15 ans et plus:							
	- activité 1 fois semaine							
	- adolescent (15 à 17 ans)	4,50 \$	7,90 \$	√		√*		
	- adulte (18 ans et plus)	6,75 \$	11,85 \$	√		√*		
	- spécialisée (15 ans et plus)	7,75 \$	13,60 \$	√		√*		
	- activité 2 fois semaine							
	- adolescent (15 à 17 ans)	9,00 \$	15,75 \$	√		√*		
	- adulte (18 ans et plus)	13,50 \$	23,65 \$	√		√*		
							Pour établir le tarif de la session, le tarif hebdomadaire doit être multiplié par le nombre de semaines, le tout arrondi au dollars près. * Lorsque la présence du parent est requise lors d'une activité et que le cours s'adresse principalement aux 14 ans et moins, le tarif 15 ans et plus est exonéré de taxes.	01.234.70.202 (taxable)

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche								
a)	Camp à la journée et sortie (ville) incluant le service de garde:					Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.		
	- Camp à la journée							
	- 1 ^{er} enfant	22 \$	39 \$				√	01.234.70.514 (estival)
	- 2 ^e enfant	20 \$	39 \$				√	01.234.70.505 (relâche)
	- 3 ^e enfant et suivant	19 \$	39 \$				√	
	- Sortie							
	- 1 ^{er} enfant	60 \$	105 \$			√	01.234.70.518 (relâche)	
	- 2 ^e enfant	54 \$	105 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	51 \$	105 \$			√		
b)	Camp de jour hebdomadaire (ville) incluant le service de garde :					Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata. Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.		
	- Camp de jour Toutenjeux (sans sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	97 \$	170 \$				√	
	- 2 ^e enfant	77 \$	170 \$				√	
	- 3 ^e enfant et suivant	67 \$	170 \$				√	
	- Camp de jour Toutenjeux (avec sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	135 \$	236 \$			√		
	- 2 ^e enfant	115 \$	236 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	105 \$	236 \$			√	01.234.70.501	
c)	Camp de jour hebdomadaire spécialisé (ville) incluant le service de garde (sans sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	Entre 135 \$ et 250 \$	Entre 236 \$ et 438 \$				√	
	- 2 ^e enfant	Entre 115 \$ et 230 \$	Entre 236 \$ et 438 \$				√	
	- 3 ^e enfant et suivant	Entre 105 \$ et 220 \$	Entre 236 \$ et 438 \$				√	

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3 Service des loisirs - Location de locaux et de plateaux							
7.3.1 Terrains sportifs							
Note: La priorité de réservation est accordée aux organismes reconnus de Repentigny et aux groupes de citoyens détenteurs de la carte citoyen. Réservation 2 heures minimum.							
PARC	Activités de la Ville de Repentigny	Gratuit			√		
	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		
TERRAIN DE BALLE	- Adulte	29,00 \$ /heure /terrain	√				01.234.70.508
	- 55 ans et plus	14,50 \$ /heure /terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	32,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	47,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	52,00 \$ /heure /terrain	√				
PARC DE PÉTANQUE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		01.234.70.513
	- Adulte	7,75 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	7,00 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	9,00 \$ /heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	14,00 \$ /heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	16,00 \$ /heure	√				
TERRAIN DE VOLLEY-BALL, BASKETBALL & PATINOIRE À BANDES	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		01.234.70.509 <i>Les patinoires à bandes aux parcs Maurice-Richard et Marie-Soleil-Tougas peuvent être réservées pour une activité de hockey balle entre le 1^{er} avril et le 30 novembre.</i>
	- Adulte	20,00 \$ /heure /terrain	√				
	- 55 ans et plus	14,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	32,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	42,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	47,00 \$ /heure /terrain	√				

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)							
TERRAIN DE SOCCER, FOOTBALL OU ULTIMATE (SURFACE NATURELLE) ET ESPACE VERT	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		
	- Adulte	29,00 \$ /heure /terrain	√				
	- 55 ans et plus	14,50 \$ /heure /terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	32,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	47,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	52,00 \$ /heure /terrain	√				
TERRAIN DE SOCCER/FOOTBALL (SURFACE SYNTHÉTIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		
	- Adulte	57,00 \$ /heure /terrain	√				
	- 55 ans et plus	28,50 \$ /heure /terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	64,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	85,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	95,00 \$ /heure /terrain	√				
						01.234.70.509 (soccer ou football)	
						01.234.70.511 (ultimate)	
						01.234.70.509	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)								
TERRAIN DE TENNIS (ACRYLIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	01.234.70.510
	- Adulte	4,75 \$ /heure /terrain (max. : 19,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- 55 ans et plus	4,00 \$ /heure /terrain (max. : 16,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	9,25 \$ /heure /terrain (max. : 37,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	14,25 \$ /heure /terrain (max. : 57,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	16,00 \$ /heure /terrain (max. : 64,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
TERRAIN DE TENNIS (TERRE BATTUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	01.234.70.515
	- Adulte	6,00 \$ /heure /terrain (max. : 24,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- 55 ans et plus	5,00 \$ /heure /terrain (max. : 20,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN ⁽¹⁾	INCLUSES	EN SUS	EXONERE		
	Abonnement saisonnier (année civile)						⁽¹⁾ Offert uniquement aux résidents du territoire de la MRC de l'Assomption. * : Parents (2) et leurs enfants vivant à la même adresse	
	- Moins de 18 ans	25 \$	50 \$	√				
- Adulte (18 à 54 ans)	45 \$	90 \$	√					
- Famille*	65 \$	130 \$	√					
- 55 ans et plus	35 \$	70 \$	√					
- Membre d'un organisme tennistique reconnu	25 \$	25 \$	√					

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.2 Chalets municipaux							
- Réservation pour un minimum de 2 heures.							
CHALET (incluant le gardien de parc)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit si activité régulière			√		01.234.70.104
	- Clientèle de personnes handicapées	16 \$ /heure si autre activité	√				
	- Adulte	16 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	14 \$ /heure	√				
	- Entreprise locale	42 \$ /heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur	47 \$ /heure	√				
	- Institution repentignoise (ex.: école, garderie, centre d'hébergement)	32 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	42 \$ /heure	√				
- Groupe de non-résidents	47 \$ /heure	√					
Service d'un gardien de parc pour toute autre activité (minimum 3 heures)		32 \$ /heure	√				
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires							
- Réservation pour un minimum de 2 heures.							
CLASSE OU SALLE POLYVALENTE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit si activité régulière			√		01.234.70.101
	- Clientèle de personnes handicapées	16 \$ /heure si autre activité	√				
	- Adulte	18 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	14 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte	n/a					
	- Groupe de non-résidents	n/a					
	- Entreprise (locale ou non) et organisme extérieur	n/a					
GYMNASE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit si activité régulière			√		01.234.70.101
	- Clientèle de personnes handicapées	18 \$ /heure si autre activité	√				
	- Adulte	24 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	14 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	32 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents sans carte	37 \$ /heure	√				
	- Groupe de non-résidents	47 \$ /heure	√				
- Entreprise (locale ou non) et organisme extérieur	n/a						

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires							
- Réservation pour un minimum de 2 heures.							
GYMNASÉ/ PALESTRE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 18 \$ /heure si autre activité			√	<u>Note:</u> - Écoles l'Horizon et Félix-Leclerc = 3 gymnases - École Jean-Baptiste-Meilleur = 4 gymnases	01.234.70.101
	- 55 ans et plus	14 \$ /heure	√				
	- Adulte	29 \$ /heure 1 gymnase 39 \$ /heure 2 gymnases 49 \$ /heure 3 gymnases 59 \$ /heure 4 gymnases	√ √ √ √				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte	n/a					
	- Groupe de non-résidents	n/a					
	- Entreprise (local ou non) et organisme extérieur	n/a					
AGORA OU CAFÉTÉRIA	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 16 \$ /heure si autre activité	√		√		
	- Adulte	24 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	14 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	n/a					
	- Groupe de non-résidents	n/a					
	- Entreprise (local ou non) et organisme extérieur	n/a					
AUDITORIUM	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit les 4 premières heures, si activité régulière. Facturer les autres heures à 23,50 \$ /heure	√		√	La présence d'un technicien de l'établissement est requise en tout temps et les coûts réels devront être assumés par l'organisme.	
	- Adulte	74 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	74 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	n/a					
	- Groupe de non-résidents	n/a					
	- Entreprise (local ou non) et organisme extérieur	n/a					
CLASSE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 16 \$ /heure si autre activité	√		√		
	- Adulte	18 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	14 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	n/a					
	- Groupe de non-résidents	n/a					
	- Entreprise (local ou non) et organisme extérieur	n/a					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4 Service des loisirs - Division aquatique								
7.4.1 Programmation								
a)	Parent-Enfant niveaux 1-2-3 (4 mois à 3 ans)	50 \$	88 \$			√	Note : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session (la durée habituelle d'une session est de 9 semaines)	01.234.70.604
b)	Précolaire avec Parent niveaux 4-5 et nageur 1 et 2 (3 à 5 ans)	60 \$	105 \$			√		
c)	Précolaire sans parent niveaux 4 et 5 et nageur 1-2-3 (4 à 6 ans) Nageur niveaux 3 à 6 (6 à 9 ans) Autiste et personne handicapée Natation pré-ados et ados	65 \$	114 \$			√		
d)	Sauvetage et enseignement (10 ans et plus)							
	- Jeune sauveteur initié, averti et expert	65 \$	114 \$			√	01.234.70.604	
	- Super jeune sauveteur	75 \$	131 \$			√		
	- Étoile de bronze	70 \$	123 \$			√		
	- Gardien averti	55 \$	96 \$			√		
	- Forme physique en sauvetage (bronze/argent/or)	75 \$	75 \$	√			01.234.70.605	
	- Certificat de distinction	110 \$	110 \$	√				
	- Réanimation cardio-respiratoire	65 \$	65 \$	√				
	- Premiers secours / DEA	80 \$	80 \$	√				
	- Secourisme général	125 \$	125 \$	√				
	- Challenge Médaille de bronze et croix de bronze	100 \$	100 \$	√				
	- Secourisme urgence garderie	75 \$	75 \$	√				
	- Médaille de bronze	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	⁽¹⁾ : frais d'affiliation et manuel inclus.	
	- Croix de bronze	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Sauveteur national	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Moniteur en sauvetage	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Moniteur de natation (nager pour la vie)	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Premiers soins général	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Cours combiné : sauveteur national et Premiers soins général	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Prévenir noyade chez soi (conférence d'une heure)	Gratuit				√		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)							
e) Activités d'animation :							
- Aquafête sans structure gonflable : 4 ans et + (maximum 15 personnes)	70 \$	123 \$	√				01.234.70.603
- Aquafête avec structure gonflable : 9 ans et + (maximum 15 personnes)	85 \$	149 \$	√				
- Cours privés: - moins de 18 ans	35 \$	61 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes.	01.234.70.605
- adulte	40 \$	70 \$	√				
- 55 ans et plus	35 \$	61 \$	√				
- personne handicapée	20 \$	35 \$			√		
- Cours semi-privés: - moins de 18 ans (prix par personne)	27 \$	47 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes. (maximum 2 personnes sauf pour le tarif famille) (tarif famille : pour un maximum de 5 personnes dont au moins un adulte accompagnateur dans l'eau)	01.234.70.605
- adulte (prix par personne)	35 \$	61 \$	√				
- famille (tarif unique)	35 \$	61 \$	√				
- 55 ans et plus (prix par personne)	27 \$	47 \$	√				
- Camp à la journée « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse :							
- 1 ^{er} enfant	22 \$	39 \$			√		
- 2 ^e enfant	20 \$	39 \$			√		
- 3 ^e enfant et suivant	19 \$	39 \$			√		
- Camp à la semaine (5 jours) « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse (incluant le service de garde mais sans sortie)						Dans le cas où le camp est constitué d'une combinaison de programmes de sauvetage et d'enseignement menant à l'obtention de certification, le tarif du camp est établi en cumulant les tarifs en vigueur.	01.234.70.604
- 1 ^{er} enfant	97 \$	170 \$			√		
- 2 ^e enfant	77 \$	170 \$			√		
- 3 ^e enfant et suivant	67 \$	170 \$			√		

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)							
f)	Programmation aquatique adulte et âge d'or						
	- Aquadulte niveaux 1 à 3		70 \$	123 \$	√		
	- Aquad'or		65 \$	114 \$	√		
g)	Programme de conditionnement physique (session 10 semaines)						
	Note : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session, soit entre 8 à 15 semaines.						
	Programme pour les 54 ans et moins :						
	- Prénatal et aquapoussette						
	- 1 fois /semaine		55 \$	96 \$	√		
	- 2 fois /semaine		85 \$	149 \$	√		
	- Cours de conditionnement physique						
	- 1 fois /semaine		60 \$	105 \$	√		
	- 2 fois /semaine		87,50 \$	153 \$	√		
	- 3 fois /semaine		110 \$	193 \$	√		
	- 4 fois /semaine		132,50 \$	232 \$	√		
	- coût à la séance		8 \$	14 \$	√		
	Programme pour les 55 ans et plus :						
	- Cours de conditionnement physique						
	- 1 fois /semaine		45 \$	79 \$	√		
	- 2 fois/ semaine		70 \$	123 \$	√		
	- 3 fois/ semaine		90 \$	158 \$	√		
	- 4 fois/ semaine		110 \$	193 \$	√		
	- coût à la séance		6 \$	11 \$	√		
h)	Conférence pour les 55 ans et plus						
	- Participant à des cours de conditionnement physique		Gratuit	Gratuit		√	
	- Non participant à des cours de conditionnement physique		4,00 \$	7,00 \$	√		

01.234.70.605

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.4.2 Bains								
Note: En matière d'accès aux bains, le rabais multi-enfants d'une même famille ne s'applique pas : le rabais est offert avec la carte familiale.								
a)	Carte d'accès 12 mois⁽¹⁾						<p>(1) : valide à compter de la date d'achat.</p> <p>(2) : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte).</p>	01.234.70.602
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	70 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	35 \$	70 \$	√				
	18 à 54 ans	60 \$	120 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	80 \$	160 \$	√				
	55 à 64 ans	35 \$	120 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	120 \$	√		√ (gratuit)		
b)	Carte d'accès 6 mois⁽¹⁾							
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	50 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	25 \$	50 \$	√				
	18 à 54 ans	45 \$	90 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	60 \$	120 \$	√				
	55 à 64 ans	25 \$	90 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	90 \$	√		√ (gratuit)		
c)	Carte d'accès 3 mois⁽¹⁾							
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	40 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	20 \$	40 \$	√				
	18 à 54 ans	30 \$	60 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	40 \$	80 \$	√				
	55 à 64 ans	20 \$	60 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	60 \$	√		√ (gratuit)		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.2 Bains								
d)	Tarification à la séance						⁽¹⁾ : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte). ⁽²⁾ : Entrée gratuite pour l'accompagnateur	01.234.70.601
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	3,50 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	2,50 \$	4,50 \$	√				
	18 à 54 ans	3,50 \$	6,00 \$	√				
	Familial ⁽¹⁾	10,00 \$	20,00 \$	√				
	55 à 64 ans	2,50 \$	6,00 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	6,00 \$	√		√ (gratuit)		
	Personne handicapée ⁽²⁾	2,50 \$	4,50 \$	√				
	Élève d'un cours de formation de la session en cours	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	Titulaire de la carte de sauveteur national et membre ARAQ	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	- Bain libre / bain pour tous (piscine intérieure & piscines extérieures)	Gratuit	2,00 \$	√		√ (gratuit)		
e)	Réimpression d'une carte valide	4,00 \$	4,00 \$	√				01.234.70.602

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.3 Location							
a)	Location de mannequins pour cours RCR - Adulte - Bébé	20 \$ /jour 10 \$ /jour	√ √				01.234.70.606
b)	Location de vélo aquatique	5 \$ /séance avec carte citoyen 8,75 \$ /séance sans carte citoyen	√			(Disponible lorsque permis pendant certains bains)	
c)	Location de la piscine intérieure - Location d'un demi-bassin - 0 à 30 baigneurs - 31 à 60 baigneurs - Location du bassin complet: - 61 à 100 baigneurs - 101 baigneurs et plus - Service d'un moniteur dans l'eau (facultatif)	65 \$ /heure 80 \$ /heure 110 \$ /heure 120 \$ /heure 35 \$ /heure	√ √ √ √ √			Les organismes reconnus de la ville bénéficient du tarif demi-bassin lorsque le bassin complet est requis et disponible. En sus des frais de location	01.234.70.603
d)	Location d'une piscine extérieure - Frais de location	100 \$ /heure	√				
e)	Location de salle - Organisme reconnu - Autre	25 \$ /heure 35 \$ /heure	√ √			Le groupe est responsable du montage et démontage de sa salle (pas d'appariteur sur place)	
f)	Location de la salle polyvalente - Salle complète Après les heures de fermeture - Demi-salle Après les heures de fermeture	55 \$ /heure 95 \$ /heure 35 \$ /heure n/a	√ √ √ √				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.4 Vente de produits							
a)	Volumes de formation - Manuel canadien de premiers soins - Volume Alerte, la pratique de la surveillance aquatique - Guide et documents complémentaires moniteur nager pour la vie - Guide des certificats niveau bronze - Manuel canadien de sauvetage - Manuel canadien RCR	21 \$ 55 \$ 130 \$ 32 \$ 55 \$ 15 \$	√* √* √* √* √* √*			* TPS applicable seulement (livres avec code ISBN)	01.234.70.609
b)	Articles - Bonnet de bain lycra et latex - Bonnet de bain silicone - Sifflet - Masque de poche	8 \$ 12 \$ 17 \$ 30 \$	√ √ √ √				01.234.70.606
	- Couche « écologique » - Couche « écologique » avec motif	18 \$ 25 \$	√* √*			* TPS applicable seulement pour les couches	01.234.70.610

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5 Service des loisirs - Complexe sportif Gilles-Tremblay								
7.5.1 Programmation								
Note : dans le cas d'une inscription pour une session, le coût d'inscription correspond au nombre de séances.								
a)	Cours (coût par séance) :							
	- conditionnement physique (55 minutes)	8,00 \$	9,25 \$	√				
	- pickeball ou badminton (115 minutes)	6,50 \$	7,75 \$	√				
	- volleyball (175 minutes)	9,50 \$	10,75 \$	√				01.234.71.210
b)	Cours (coût par séance) :							
	- golf (55 minutes)	33,00 \$	37,00 \$	√				
c)	Activités libres (coût par séance) :							
	- pickleball ou badminton (jour)	12,50 \$	20,00 \$	√			} Pour un terrain (55 minutes)	
	- pickleball ou badminton (soir)	16,50 \$	25,00 \$	√				
	- pickleball ou badminton (saison estivale)	10,50 \$	16,00 \$	√				
	- golf (jour et soir)	10,50 \$	16,00 \$	√				
	- basketball (jour et soir)	10,50 \$	15,50 \$	√			Pour 3 heures de pratique	

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux						
GYMNASSE SIMPLE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit pour activités régulières 30 \$ / heure si autre activité	√		√	Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.
	- Clientèle de personnes handicapées	360 \$ / jour si autre activité (12 heures en continue)	√			
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée (12 heures en continue)	30 \$ /heure 30 \$ /heure 360 \$ /jour	√ √ √			
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et instituion repentignoise - Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée (12 heures en continue)	36,75 \$ /heure 47,25 \$ /heure 567 \$ /jour	√ √ √			
GYMNASSE DOUBLE (5 TERRAINS DE BADMINTON)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit pour activités régulières 60 \$ / heure si autre activité	√		√	Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.
	- Clientèle de personnes handicapées	720 \$ / jour si autre activité (12 heures en continue)	√			
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée (12 heures en continue)	60 \$ /heure 60 \$ /heure 720 \$ /jour	√ √ √			
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et instituion repentignoise - Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée (12 heures en continue)	73,50 \$ /heure 94,50 \$ /heure 1 128 \$ /jour	√ √ √			

01.234.71.201

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE	
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.5.2 Location de locaux (suite)							
SALLE DE RÉUNION	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme reconnu: <ul style="list-style-type: none"> - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées - Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus <ul style="list-style-type: none"> Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée (12 heures en continue) 	23,75 \$ / heure 160 \$ / jour	√ √				01.234.71.201
	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et instituion repentignoise - Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise <ul style="list-style-type: none"> Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h Journée (12 heures en continue) 						

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.6 Service des loisirs - Centre communautaire Laurent-Venne								
7.6.1 Programmation								
a)	Cours :							
	- à la séance	12,45 \$ /heure	18,70 \$ /heure	√			Note : le montant total d'un cours peut varier en fonction de la durée d'un cours et du nombre de semaine à la session (entre 8 et 13 semaines selon la session). [montant arrondi au dollars supérieur près pour le prix par session] * : cours s'adressant principalement au 14 ans et moins	01.234.72.210 (taxables)
	- à la séance - 6 ans et moins	6,50 \$ / heure	9,75 \$ / heure	√				
	- Série de cours	10,00 \$ /heure	15,00 \$ /heure	√		√*		
	- Série de cours - 6 ans et moins	4,25 \$ /heure	6,40 \$ /heure			√		
	- Cours ou activité en duo adulte-enfant (0 à 15 ans) [prix/duo]	17,00 \$ /heure	25,50 \$ /heure	√				
	- Cours ou activité spécialisé en duo adulte-enfant (0 à 15 ans) [prix/duo]	25,00 \$ /heure	37,50 \$ /heure	√				
b)	Petits ateliers Laurent-Venne							
	- Série de cours	4,15 \$ /heure	6,25 \$ /heure			√		01.234.72.211 (exonérés)
c)	Formations							
	- Gardiens avertis	55 \$	96 \$	√				
	- Prêts à rester seul	55 \$	96 \$	√				
	- Réanimation cardio-respiratoire	65 \$	65 \$	√				
	- Premiers secours	80 \$	80 \$	√				
	- Premiers soins général	95 \$	95 \$	√				

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu							
7.6.2 Location de locaux							
GRANDE SALLE (AVEC SCÈNE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si l'activité régulière 73 \$ /heure si autre activité	√		√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds	01.234.72.201
		718 \$ /jour	√				
	- Clientèle adulte	73 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	718 \$ /jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	83 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	816 \$ /jour	√				
DEMIE GRANDE SALLE SANS SCÈNE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 44 \$ /heure si autre activité	√		√		
		433 \$ /jour	√				
	- Clientèle adulte	44 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	433 \$ /jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	50 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	492 \$ /jour	√				
DEMIE GRANDE SALLE AVEC SCÈNE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 44 \$ /heure si autre activité	√		√		
		433 \$ /jour	√				
	- Clientèle adulte	44 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	433 \$ /jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	50 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	492 \$ /jour	√				
	64 \$ /heure	√					
	691 \$ /jour	√					

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUDES	EN SUS	EXONÉRÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu							
7.6.2 Location de locaux (suite)							
LOGE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si l'activité régulière 9 \$ /heure si autre activité 101 \$ /jour	√		√		01.234.72.201
	- Clientèle adulte	9 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	101 \$/jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	11 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	114 \$ /jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	13 \$/heure 140 \$/jour	√				
CUISINE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si l'activité régulière 14 \$ /heure si autre activité 138 \$ /jour	√		√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds, cuisinière conventionnelle, micro-ondes, réfrigérateurs commerciaux (2)	
	- Clientèle adulte	14 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	138 \$ /jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	18 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	182 \$ /jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	22 \$ /heure 238 \$ /jour	√				
SALLE MIROIR # 144	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 30 \$ /heure si autre activité 295 \$ /jour	√		√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds	
	- Clientèle adulte	30 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	295 \$/jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	44 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	432 \$ /jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	58 \$ /heure 626 \$ /jour	√				

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu							
7.6.2 Location de locaux (suite)							
DOJO	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 30 \$ /heure si autre activité 295 \$ /jour	√ √		√	Inclusion: tapis de judo	01.234.72.201
	- Clientèle adulte	30 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	295 \$ /jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	44 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et instituion repentignoise	432 \$ /jour	√				
HALL D'ENTRÉE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 14 \$ /heure si autre activité 137 \$ /jour	√ √ √		√		
	- Clientèle adulte	14 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	137 \$ /jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	18 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et instituion repentignoise	182 \$ /jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	22 \$ /heure 216 \$ /jour	√ √				
SALLE # 131, 133, 212 ou 218	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 14 \$ /heure si autre activité 92 \$ /jour	√ √		√	Inclusion: chaises et tables de 6 pieds	
	- Clientèle adulte	14 \$ /heure	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	92 \$ /jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	21 \$ /heure	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	138 \$ /jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	28 \$ /heure 192 \$ /jour	√ √				

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu							
7.6.2 Location de locaux (suite)							
SALLE # 138, 216 ou 217	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit si activité régulière			√	Inclusion: chaises et tables de 6 pieds	01.234.72.201
	- Clientèle de personnes handicapées	7 \$ /heure si autre activité	√				
	- Clientèle adulte	49 \$ /jour	√				
	- Clientèle 55 ans et plus	7 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	49 \$ /jour	√				
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise	14 \$ /heure	√				
- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	21 \$ /heure	√					
		145 \$ /jour	√				
ENTREPOSAGE	- Entreprise privée ou particulier offrant des cours récurrents au CCLV	68 \$ /mois 734 \$ /année	√ √			Pour un espace locatif d'environ 4 pieds par 5 pieds	

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8. SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES						
8.1 Réseau des bibliothèques						
8.1.1 Carte de bibliothèque (annuelle)						
Résident et/ou propriétaire d'un immeuble du territoire	Gratuit			√	Carte temporaire gratuite pour les étudiants de l'organisme l'Univers des Mots (MRC)	01.234.70.704
Non-résident & non-propriétaire (individu ou organisme)	100 \$ /personne			√		
Organisme reconnu par la Ville	Gratuit			√		
Institution repentignoise (ex.: école, garderie, centre d'hébergement)	Gratuit			√		
Réimpression d'une carte valide	4 \$ /carte			√	Note : le frais de réimpression d'une carte s'applique même si la carte a été émise gratuitement initialement.	01.234.70.705
8.1.2 Accès au Créalab						
Écoles secondaires situées sur le territoire de Repentigny ainsi que les étudiants fréquentant ces institutions (sans égard au lieu de résidence)	Gratuit			√	Note : frais de consommables en sus selon les tarifs prévus à l'article 8.1.6	01.234.70.704
Étudiant fréquentant une institution non mentionnée précédemment mais résidant sur le territoire de Repentigny	Gratuit			√		
Groupes scolaires non visés précédemment	8 \$ /participant 5 \$ /participant si l'activité est jumelée avec une activité au Centre d'art Diane-Dufresne	√	√			
Étudiant non-résident ne fréquentant pas une institution située sur le territoire de Repentigny	25 \$ /carte annuelle	√				
Jeune entrepreneur (18 à 35 ans) résidant sur le territoire de Repentigny	Gratuit			√		
Jeune entrepreneur (18 à 35 ans) non-résident	100 \$ /carte annuelle	√				
Réimpression d'une carte valide	4 \$ /carte	√				01.234.70.705

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.3 Autres frais liés aux prêts et locations							
a)	Frais pour bris ou perte						
	- Frais pour un document perdu ou endommagé nécessitant un remplacement :						
	- Livre	Coût du marché* + 5,00 \$ /livre			√	* Pour l'établissement du coût du marché, une dépréciation est appliquée comme suit : - 1 à 20 prêts : aucune dépréciation - 21 à 40 prêts : dépréciation de 50% - plus de 40 prêts : dépréciation de 75%	01.234.70.706
	- Revue	Coût du marché* + 2,50 \$ /revue			√		
	- Disque, DVD	Coût du marché* + 5,00 \$ /disque ou DVD			√		
	- Jouet	Coût du marché* + 5,00 \$ /jouet			√		
	- Frais pour bris mineur d'un document nécessitant une réparation faite à la bibliothèque	2,00 \$ /document			√		
	- Frais pour tout document endommagé nécessitant une nouvelle reliure	12,00 \$ /document			√		
	- Frais pour boîtier audiovisuel endommagé	1,00 \$ /boîtier			√		
	- Frais pour pièce de jeu ou jouet perdue	3,00 \$ /pièce			√		
	- Frais pour sac perdu de livre-parlant ou de jouet	0,50 \$ /item			√		
b)	Prêt entre bibliothèques (intermunicipale ou universitaire)						
	- Frais de prêt	Gratuit *			√	* Plus les frais facturés par l'organisme, s'il y a lieu.	01.234.70.707
	- Frais pour bris ou perte	Coût réel facturé par l'organisme			√		01.234.70.706

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.4 Autres frais et services								
a)	Frais d'impression et photocopies	Noir & blanc	Couleur					
	- 8½ X 11	0,15 \$ /copie	0,50 \$ /copie	√				
	- 8½ X 14	0,15 \$ /copie	0,50 \$ /copie	√				
	- 11 X 17	0,25 \$ /copie	0,75 \$ /copie	√				
	- agrandissement ou réduction (en supplément)	0,15 \$ /copie	0,50 \$ /copie	√				01.234.70.715
b)	Location de salle (salle Ginette-Bruneau ou Joseph-Marion ou Créalab)							
	- Organisme reconnu pour diffusion culturelle							
	- Clientèle jeunesse	14 \$ /heure		√				
	- Clientèle de personnes handicapées							
	- Adulte	18 \$ /heure		√				
	- 55 ans et plus	14 \$ /heure		√				
	- Organisme non reconnu pour diffusion culturelle	40 \$ /heure		√				
	- Citoyen uniquement dans le cadre d'un lancement d'œuvre approuvé par le service concerné	22 \$ /heure		√				01.234.70.718
	Location de la salle de discussions littéraires :							
	- Organisme reconnu pour diffusion culturelle, club de lecture ou groupe d'étudiants post-secondaires (3 étudiants et plus)	Gratuit				√		
	- Autres (pour des besoins en formation seulement)	40 \$ /heure		√				
8.1.5 Frais de consommables au Créalab								
	Filament - imprimante 3D	0,10 \$ / gramme		√				
	Plaquette de bois - imprimante 3D	1,00 \$ /unité		√				
	Feuille de transfert standard imprimable	1,00 \$ /unité		√				
	Feuille de transfert à chaud	3,00 \$ /feuille (peut être vendu en partie au prorata)		√				
	Feuille de transfert à chaud type « Glitter Flake » (brillant)	4,00 \$ /feuille		√				
	Filament - crayon 3Doodler	0,25 \$ /bâton		√				
	Papier régulier - imprimante grand format (banderole)	1,00 \$ /pied carré		√				
	Papier qualité photo - imprimante grand format (banderole)	0,01 \$ /pouce carré (obligatoirement 24 pouces largeur)		√				
	Vinyle ou vinyle transfert	0,03 \$ / pouce carré		√				
	Vêtement à imprimer	Coût réel		√				01.234.70.725

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
8.2 Location de locaux								
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)								
a)	Studio D ou Hall						<p style="text-align: center;"><u>En sus des tarifs :</u></p> <p>- la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage.</p> <p>- la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures.</p> <p><u>Note 1 :</u> si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives).</p> <p><u>Note 2 :</u> pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.</p>	01.234.70.306
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :							
	- Clientèle jeunesse	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
	- Clientèle de personnes handicapées							
	- Adulte	22 \$ /heure	150 \$ /jour	√				
	- 55 ans et plus	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :							
		Gratuit (max. 2 jours)				√		
	- à compter du 3 ^e jour	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
	Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)							
	Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite	35 \$ /heure	250 \$ /jour	√				
	Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
	Résidence d'artistes ou activité de création	20 \$ /heure	140 \$ /jour (pour 5 jours consécutifs : 480\$)	√				
	Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité	50 \$ /heure	350 \$ /jour	√				
	Organisme non reconnu pour toute autre activité							
b)	Salle d'exposition							
	- Pour tous	50 \$ /heure	350 \$ /jour	√				

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
c) Salle de médiation ou Studio créatif						<p>En sus des tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage. - la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures. <p>Note 1 : si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives).</p> <p>Note 2 : pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.</p>	01.234.70.306
Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :							
- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
- Adulte	22 \$ /heure	150 \$ /jour	√				
- 55 ans et plus	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :							
	Gratuit (max. 2 jours)				√		
- à compter du 3 ^e jour	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité) Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite Résidence d'artistes ou activité de création	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite Organisme non reconnu pour toute autre activité Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité	22 \$ /heure	150 \$ /jour	√				

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
d) Autres frais							
- Service d'un technicien en muséologie	36 \$ /heure /technicien		√				01.234.70.318
- Service d'un guide spécialisé	30 \$ /heure /guide		√				
- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	42 \$ /heure /technicien		√				01.234.70.314
- Service d'un préposé ou d'un soutien aux activités culturelles	30 \$ /heure		√				
- Système de son (lors de location de salle) : - Organisme - Entreprise	Gratuit 20 \$ /heure	Gratuit 140 \$ /jour		√	√ (gratuit)		01.234.70.306
- Système d'éclairage - 24 lampes (lors de location de salle) : - Organisme - Entreprise	Gratuit 20 \$ /heure	Gratuit 140 \$ /jour		√	√ (gratuit)		
- Praticable incluant les pattes (lors de location de salle) : - Organisme - Entreprise	Gratuit 10 \$ /praticable /jour			√	√ (gratuit)		
- Nappes noires en lycra (pour table 6') - Organisme - Entreprise	5 \$ 10 \$			√ √			
- Autres équipements - Organisme reconnu - Organisme non reconnu ou entreprise	Gratuit Tarif correspondant à la liste de prix aux articles j) et k)			√	√ (gratuit)		

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
e)	Droit d'entrée pour les expositions majeures :						
	- Résident	6,50 \$ /personne	√			(incluant 2 entrées gratuites par tranche de 20 entrées avec visite commentée)	01.234.70.309
	- Non-résident	9,50 \$ /personne	√				
	- Groupe de 20 et plus	6,00 \$ /personne	√				
	- Moins de 18 ans	Gratuit			√		
f)	Activités, conférences et accueil de groupe - médiation culturelle :						
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix d'entrée sera établi au prix coûtant de l'activité majoré d'un minimum de 15%						
	- Atelier et conférence		√				01.234.70.302
	- Accueil de groupes - médiation culturelle		√				01.234.70.312
g)	Carte de membre du Centre d'art Diane-Dufresne (annuelle) :						
	- Résident	12 \$ /personne	√				01.234.70.307
	- Non-résident	18 \$ /personne	√				
h)	Vente de produits						
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix de vente minimum d'un bien étant établi au prix coûtant de celui-ci majoré d'un minimum de 15%			√			01.234.70.311

DESCRIPTION	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
i) Équipements légers							
Banc de bois	1,70 \$	3,40 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Banc 3 places	1,70 \$	3,40 \$		√			
Banc 2 places + table	1,70 \$	3,40 \$		√			
Banc 2 places	1,70 \$	3,40 \$		√			
Banc 1 place + table	1,70 \$	3,40 \$		√			
Banc 1 place	1,70 \$	3,40 \$		√			
Chaise noire en plastique	0,70 \$	1,40 \$		√			
Chaise noire en tissu	0,70 \$	1,40 \$		√			
Chaise pliante bourgogne (chariot de 46 chaises)	15,00 \$	30,00 \$		√			
Chevalet	2,50 \$	5,00 \$		√			
Comptoir bar	12,50 \$	25,00 \$		√			
Drapeau Canada	3,75 \$	7,50 \$		√			
Drapeau Québec	3,75 \$	7,50 \$		√			
Drapeau Repentigny	3,75 \$	7,50 \$		√			
Fauteuil blanc en plastique moulé	Gratuit	Gratuit			√		
Fauteuil roulant	Gratuit	Gratuit			√		
Frigo-bar 6 pieds	37,50 \$	75,00 \$		√			
Lutrin	8,75 \$	17,50 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
i) Équipements légers (suite)							
Mât de drapeau en bois	2,00 \$	4,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Mobilier extérieur (tables et chaises pliantes en bois blanc)	Gratuit	Gratuit			√		
Poteau de foule avec cordon bleu	1,60 \$	3,25 \$		√			
Table cocktail blanche	3,40 \$	6,75 \$		√			
Table électrique	1,70 \$	3,40 \$		√			
Table pliante en plastique 30x72 pouces	1,70 \$	3,40 \$		√			
Table sur roulettes	1,70 \$	3,40 \$		√			
Tabourets	2,00 \$	4,00 \$		√			
j) Équipements techniques							
Écran numérique	25,00 \$	50,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Micro	1,25 \$	2,50 \$		√			
Projecteur informatique	18,75 \$	37,50 \$		√			
Rideau de velour noir 10 ' de long auto-portant avec base	3,75 \$	7,50 \$		√			
Téléviseur 42 pouces	31,25 \$	62,50 \$		√			
TV/DVD 32 pouces	25,00 \$	50,00 \$		√			
Autres équipements : se référer à la section 8.5 Prêts d'équipements pour la tarification en vigueur, le tout sujet à disponibilité.							

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville)							
- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante* :						Équipements inclus dans la réservation de la salle du conseil : système de son, projecteurs, écrans, chaises rouges, tabourets, lutrin, tables rectangulaires de 6 pieds, tables cocktail, tables bistro, le tout sous réserve de la disponibilité du matériel et des équipements. En sus des tarifs : - la présence d'un technicien (son, éclairage et vidéo) est requise en tout temps, et ce, pour un minimum de 3 heures. - la présence d'une hôtesse est requise si l'activité a lieu en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, et ce, pour un minimum de 3 heures. *Pour les organismes reconnus, la gratuité ou les tarifs comprennent 3 heures gratuites du technicien et de l'hôtesse (si requise) par événement (journées consécutives).	01.234.10.113
- Clientèle jeunesse	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
- Clientèle de personnes handicapées							
- Adulte	22 \$ /heure	150 \$ /jour	√				
- 55 ans et plus	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite*	Gratuit (max. 2 jours)				√		
- à compter du 3 ^e jour	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
- Organisme reconnu - autre activité que diffusion culturelle*	25 \$ /heure	175 \$ /jour	√				
- Entreprise ou organisme non reconnu	50 \$ /heure	350 \$ /jour	√				
- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	42\$ /heure		√			01.234.70.304	
- Service d'une hôtesse	24\$ /heure		√			01.234.10.112	

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2 Location de locaux (suite)						
8.2.3 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création)						
Location de la salle						
- Corporation Hector-Charland	500 \$ /événement		√		Les tarifs incluent les équipements intégrés et non-intégrés disponibles sur place ainsi que l'accès au hall et à la terrasse lorsque disponible (les frais associés au fonctionnement dont les opérateurs sont en sus et facturables selon la grille de tarification privée de la Corporation Hector-Charland au même titre que les autres services offerts à la carte).	01.234.70.303
- Volet activités scolaires et Jeune public	350 \$ /événement - maximum de 500 \$ /jour		√			
- Volet cinéma	75 \$ /représentation maximum de 100 \$ /jour		√			
- Résidence d'artiste :						
- 1 à 3 jours consécutifs	140 \$ /jour		√			
- 4 jours consécutifs	120 \$ /jour		√			
- 5 jours consécutifs et plus	96 \$ /jour		√			
- ARAMusique	500 \$ /événement		√			
- Volet activités scolaires et Jeune public	350 \$ /événement - maximum de 500 \$ /jour		√			
- Résidence d'artiste :						
- 1 à 3 jours consécutifs	140 \$ /jour		√			
- 4 jours consécutifs	120 \$ /jour		√			
- 5 jours consécutifs et plus	96 \$ /jour		√			
- Autres tiers	700 \$ /événement 350 \$ /journée de montage		√ √			
Location du hall	250 \$ /événement		√			
Location de la terrasse	125 \$ /événement		√		(capacité de 60 personnes)	

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.3 Autres projets culturels							
8.3.1 Croisières patrimoniales							
	- Résident	30 \$ /personne	√				01.233.90.053
	- Non résident	35 \$ /personne	√				
	- Groupe de 20 personnes et plus*	30 \$ /personne	√			* 2 entrées gratuites en surplus	
8.4 Tournage							
8.4.1 Frais de base pour un tournage							
	Tournage étudiant	Gratuit			√		01.234.70.305
	Tournage OBNL	Gratuit			√		
	Tournage commercial	100 \$		√			
8.4.2 Frais complémentaires							
	Stationnement de véhicules (motorisé ou non) sur la voie publique	60 \$ /véhicule /jour		√			
	Occupation d'un édifice municipal (personnel exclus)	100 \$ /heure		√			
	Occupation exclusive d'un parc municipal (gardien inclus)	100 \$ /heure		√			
	Utilisation d'un bien public et/ou d'équipements municipaux	Selon les tarifs applicables à la présente annexe A		√		(ex.: terrain sportif, parc, barricade de foule)	
	Blocage de rue complet ou par intermittence	Coût réel selon les taux prévus aux conventions collectives et/ou cahier des conditions de travail des cadres en vigueur plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration		√			

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5 Prêt d'équipements								
Note: Le prêt de matériel se fait en tenant compte de la disponibilité et de l'approbation écrite par le service concerné des besoins liés à l'activité. Si le matériel n'est pas disponible au moment de la demande, nous invitons les demandeurs à louer le matériel requis et la ville ne s'engage pas à assumer la facture. Les frais de déplacement sont applicables pour le territoire de la Ville de Repentigny. Pour des prêts à l'extérieur du territoire, les coûts réels engendrés seront facturés en sus (kilométrage et main-d'œuvre). Tout équipement endommagé ou non retourné sera facturé au coût de remplacement plus les frais d'administration.								
8.5.1 Équipements légers								
Banc de bois	100\$ par transport (aller-retour) (300\$ en dehors des heures de travail régulières)	2,00 \$	4,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Chaise de résine verte		0,45 \$	0,90 \$		√			
Chaises pliantes brunes (chariot de 50 chaises)		20,00 \$	40,00 \$		√			
Chaufferette 120 volts / 1500 w		6,50 \$	13,00 \$		√			
Chevalet		3,00 \$	6,00 \$		√			
Cintres (boîte de 100)		3,00 \$	6,00 \$		√			
Comptoir bar		15,00 \$	30,00 \$		√			
Drapeau Canada		6,45 \$	12,90 \$		√			
Drapeau Québec		6,45 \$	12,90 \$		√			
Drapeau Repentigny		6,45 \$	12,90 \$		√			
Frigo-bar de 4 pieds		56,25 \$	112,50 \$		√			
Frigo-bar de 6 pieds		62,50 \$	125,00 \$		√			
Housse de spandex pour table bistro basse		5,75 \$	11,50 \$		√			
Housse de spandex pour table cocktail haute		5,75 \$	11,50 \$		√			
Lavabo avec chauffe-eau/pompe et retour d'eau		57,50 \$	115,00 \$		√			

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.1 Équipements légers (suite)								
Lutrin	100\$ par transport (aller-retour) (300\$ en dehors des heures de travail régulières)	9,00 \$	18,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Mât de drapeau		2,00 \$	4,00 \$		√			
Panneau interdiction de stationnement		0,25 \$	0,50 \$		√			
Panneau sandwich		2,50 \$	5,00 \$		√			
Parasols+bases (un lot de 4)		60,00 \$	120,00 \$		√			
Podium (médailles)		13,13 \$	26,25 \$		√			
Promontoire 4'x7' en bois sur roulette		6,25 \$	12,50 \$		√			
Promontoire 4'x8' en bois		6,25 \$	12,50 \$		√			
Réfrigérateur standard		22,50 \$	45,00 \$		√			
Table basse 30"dia x 24"h		9,20 \$	18,40 \$		√			
Table cocktail noire 24" dia x 42"h		9,20 \$	18,40 \$		√			
Table de 4'		1,70 \$	3,40 \$		√			
Table de 6'		1,80 \$	3,60 \$		√			
Table ronde 5'		2,10 \$	4,20 \$		√			
Tabouret		2,63 \$	5,25 \$		√			
Tapis rouge (25' x 4')		30,00 \$	60,00 \$		√			
Tapis rouge (25' X 4')	30,00 \$	60,00 \$		√				

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.2 Équipements techniques								
Barre d'alimentation électrique	100\$ par transport (aller-retour) (300\$ en dehors des heures de travail régulières)	1,25 \$	2,50 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Clear-com à fil - 5 stations		62,50 \$	125,00 \$		√			
DI		2,50 \$	5,00 \$		√			
Dimmer 12 canaux		30,00 \$	60,00 \$		√			
Extension 25'		2,81 \$	5,63 \$		√			
Extension 50'		5,63 \$	11,25 \$		√			
Extension 100'		11,25 \$	22,50 \$		√			
Extension 50 ampères (par pied)		0,50 \$	1,00 \$		√			
Extension cam-lock (par pied)		0,50 \$	1,00 \$		√			
Extension Socapex (par pied)		0,50 \$	1,00 \$		√			
Câble XLR (par pied)		0,60 \$	1,20 \$		√			
Fresnel		2,00 \$	4,00 \$		√			
Haut-parleur EON JBL		5,00 \$	10,00 \$		√			
Haut-parleur PRX612 JBL		12,50 \$	25,00 \$		√			
Haut-parleur Yamaha DBR12		12,50 \$	25,00 \$		√			
Lecteur CD		6,25 \$	12,50 \$		√			
Lecteur DVD		6,25 \$	12,50 \$		√			
Découpe ellipsoïdale 36 degrés (Leko)		6,25 \$	12,50 \$		√			
Lumière à clip		1,25 \$	2,50 \$		√			
Lumière barre led		5,00 \$	10,00 \$		√			
Manfrotto (trépied d'éclairage)	12,50 \$	25,00 \$		√				

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.2 Équipements techniques (suite)								
Marche pour praticable 2 palliers	100\$ par transport (aller-retour) (300\$ en dehors des heures de travail régulières)	8,00 \$	16,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Micro		2,50 \$	5,00 \$		√			
Micro-casque (avec UHF)		25,00 \$	50,00 \$		√			
Multipaires 100 pieds (snake son)		12,50 \$	25,00 \$		√			
Panneau de distribution 208 Volts 32 sorties 20 amp. (maison)		25,00 \$	50,00 \$		√			
Panneau de 50 AMPS		25,00 \$	50,00 \$		√			
Passe-fils (rack de 20)		50,00 \$	100,00 \$		√			
Pieuvre M/F 20 amps		1,25 \$	2,50 \$		√			
Praticable 4'x4' en aluminium		6,25 \$	12,50 \$		√			
Praticable 4'x8' en aluminium avec jupe		8,75 \$	17,50 \$		√			
Projecteur informatique		62,50 \$	125,00 \$		√			
Remorque de transformation électrique		125,00 \$	250,00 \$		√			
Rideau de velour noir de 10' de long auto-portant avec base		7,50 \$	15,00 \$		√			
Système de son EON one pro		18,75 \$	37,50 \$		√			
Système de son EON one		16,25 \$	32,50 \$		√			
Système de son complet pour prestation*		500,00 \$	1 000,00 \$		√			
Télé 42" HD au plasma		25,00 \$	50,00 \$		√			
Télé 55" 4k DEL sur pied		37,50 \$	75,00 \$		√			
Transformateur 600V 35 kva (A) - panneau de distribution inclus		18,75 \$	37,50 \$		√			
Transformateur 600V 45 kva (B) - panneau de distribution inclus		22,50 \$	45,00 \$		√			
Transformateur 600V 45 kva (D)	22,50 \$	45,00 \$		√				
Transformateur 600V 112,5 kva (C)	31,25 \$	62,50 \$		√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-25
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.3 Équipements lourds								
Bac à déchets 240 litres noir	200\$ par transport (aller-retour) (600\$ en dehors des heures de travail régulières)	6,13 \$	12,25 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%. * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Bac de compost de 240 litres brun		6,13 \$	12,25 \$		√			
Bac de récupération de 240 litres bleu		6,13 \$	12,25 \$		√			
Bandes de patinoire (par panneau)		7,50 \$	15,00 \$		√			
Baril 1000 litres		15,00 \$	30,00 \$		√			
Barricade de foule		2,75 \$	5,50 \$		√			
Bloc de béton 250 livres		0,75 \$	1,50 \$		√			
Bloc de béton 2 200 livres		1,25 \$	2,50 \$		√			
Brasero		56,25 \$	112,50 \$		√			
Chapiteau 20'x20'		100,00 \$	200,00 \$		√			
Estrade 400 places		293,75 \$	587,50 \$		√			
Estrade métallique 3 palliers		68,75 \$	137,50 \$		√			
Estrade métallique 5 palliers		87,50 \$	175,00 \$		√			
Guérite 4'x8'		87,50 \$	175,00 \$		√			
Roulotte 24 pieds		112,50 \$	225,00 \$		√			
Roulotte 32 pieds		150,00 \$	300,00 \$		√			
Roulotte 40 pieds		200,00 \$	400,00 \$		√			
Scène SL100*		750,00 \$	1 500,00 \$		√			
Supa track - palette simple (25 morceaux de 4'x3')		75,00 \$	150,00 \$		√			
Supa track - palette double (50 morceaux de 4'x3')		150,00 \$	300,00 \$		√			
Support à vélo	2,50 \$	5,00 \$		√				
Table pique-nique	7,50 \$	15,00 \$		√				
Tente 10'x10' ville bleue	65,00 \$	130,00 \$		√				
Tourets	5,00 \$	10,00 \$		√				
Triangle de bandes de patinoire (affichage)	22,50 \$	45,00 \$		√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE « A »

POLITIQUE D'ANNULATION – SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ACTIVITÉS

1. Les frais d'inscription pour les activités offertes par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC) ainsi que le Centre aquatique Jacques-Dupuis (CAJD) ne sont pas remboursables, sauf si l'activité est annulée ou modifiée par le SLSVC ou le CAJD, et dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
2. Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation. Joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SLSVC ou au CAJD dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

CAMPS DE JOUR (saison estivale et semaine de relâche scolaire)

1. Les frais d'inscription pour les camps de jour offerts par la Ville de Repentigny seront remboursables selon les critères énumérés plus bas.
 - a) **Annulation par le service**
Si un camp de jour est annulé ou modifié par le SLSVC ou le CAJD, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
 - b) **Raisons médicales**
Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation. Joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SLSVC ou le CAJD dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.
 - c) **Raisons disciplinaires**
Si le camp de jour d'un participant est annulé par le SLSVC ou le CAJD pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 30 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

d) **Inscriptions pour la saison estivale**

Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 mai

Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 mai, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} juin jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité

Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} juin et au moins 7 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à moins de 7 jours

Si le participant annule à moins de 7 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

e) **Inscriptions pour la semaine de relâche scolaire**

Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 janvier

Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 janvier, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} février jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité

Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} février et au moins 7 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à moins de 7 jours

Si le participant annule à moins de 7 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

RÉSUMÉ

Date d'annulation Semaine de relâche scolaire	Date d'annulation Saison estivale	Frais d'annulation Remboursement / 75 \$ et plus	Frais d'annulation Remboursement / moins de 75 \$ Note de crédit au dossier
De la date d'inscription au 31 janvier	De la date d'inscription au 31 mai	Coût du(des) camps, moins 15 \$	Coût du(des) camps, moins 20 %
Du 1 ^{er} février jusqu'à 7 jours avant le début du camp	Du 1 ^{er} juin à 7 jours avant le début du camp	Coût du(des) camps, moins 30 \$	Coût du(des) camps, moins 30 %
Moins de 7 jours avant le début du camp	Moins de 7 jours avant le début du camp	AUCUN REMBOURSEMENT	AUCUN REMBOURSEMENT
Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 15 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 20 %
Raisons disciplinaires	Raisons disciplinaires	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 %

¹Dans le cas où une note de crédit est émise, celle-ci est applicable pour toute activité du SLSVC ou le CAJD. Elle peut être transférable aux membres de la famille (immédiate) et demeure valide pour un an à partir de la date d'émission.

VILLE DE REPENTIGNY

RÈGLEMENT DE TARIFICATION

ANNEXE « A »

POLITIQUE DE RÉSERVATION DE LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

(Cette politique ne s'applique pas aux organismes reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et communautaires)

LOCATION AU CENTRE D'ART DIANE-DUFRESNE, CENTRE AQUATIQUE JACQUES-DUPOUIS (INCLUANT PISCINES EXTÉRIEURES) ET AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Procédure de paiement :

- Un dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation (ne s'applique pas pour les réservations du réseau scolaire).
- Le solde est exigible sept (7) jours avant le début de l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du service concerné, soit au Centre d'art Diane-Dufresne, au centre aquatique Jacques-Dupuis ou au Réseau des bibliothèques :

- Une annulation reçue vingt-et-un (21) jours ou plus avant la date de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation reçue entre sept (7) et vingt (20) jours sera remboursée par chèque excluant le dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation reçue à moins de sept (7) jours avant la date de réservation : aucun remboursement.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé en totalité par chèque, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

LOCATION D'AUTRES LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

Procédure de paiement :

- Pour une réservation de trois (3) jours ou moins, la totalité des frais de location sera exigée sept (7) jours avant le début de l'activité.
- Pour une réservation de plus de trois (3) jours, un montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé sept (7) jours avant le début de l'activité. À la date correspondant à la moitié des jours de réservation (mi-terme), un dernier montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé.
- En ce qui concerne la location de plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est supérieure à celle indiquée au contrat, une facture sera émise dans les sept (7) jours suivant l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du service concerné, soit le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC) ou le Service des arts, de la culture et des lettres (SACL) :

- Une annulation complète reçue sept (7) jours ou plus avant la date de début de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation complète reçue à moins de sept (7) jours avant la date de début de la réservation sera remboursée par chèque en excluant 20 % du montant total du contrat pour la période couverte qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation complète reçue au moins deux (2) jours avant le début de la réservation en raison de facteurs météorologiques approuvée par le service concerné sera remboursée en totalité par chèque (activités extérieures seulement).
- Une annulation partielle reçue au moins deux (2) jours avant le jour visé sera remboursée en totalité par chèque.
- En ce qui concerne la location des plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est inférieure à celle indiquée au contrat, le client sera remboursé par chèque jusqu'à concurrence de 20 % du montant déjà acquitté.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé par chèque en totalité, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

Note dans tous les cas :

Les frais relatifs à la SOCAN devront être acquittés par le locataire pour toute activité impliquant de la diffusion musicale.

Un permis de réunion ou de vente d'alcool est obligatoire pour toute activité servant ou vendant des produits alcoolisés dans les bâtiments municipaux ou plateaux sportifs. La demande et les frais associés sont à la charge du locataire. Lors de la réservation, si le tout est accepté par le Service émettant le contrat, un délai de quatre (4) semaines minimum est à prévoir afin de recevoir votre permis d'alcool avant la tenue de votre événement. Vous devez laisser à la municipalité une copie de la demande de permis d'alcool une fois signée par un officier municipal.